

## Doc 2.7. Termes de référence génériques pour les comités TREE

locaux Les comités TREE locaux sont formés au début du programme TREE et découlent du processus d'identification et de sensibilisation des parties prenantes. Ils sont larges et comprennent des représentants des groupes cibles, des administrations locales et des institutions non gouvernementales et des membres clés de la communauté, y compris des représentants des employeurs et des syndicats, des organisations de femmes, des organisations de personnes handicapées, des employeurs individuels, des institutions financières, des fonctionnaires des administrations locales et les ONG.

La composition de ces comités variera en fonction du contexte local. Il est important que des représentants du gouvernement local soient inclus dans ces comités pour assurer le soutien du gouvernement et le soutien de leurs départements tout au long du programme. Il est tout aussi important que les représentants des groupes communautaires existants, par exemple les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les associations de travailleurs ruraux, etc. participent également aux travaux des comités.

### Membres suggérés d'un comité TREE

- local : fonctionnaire (ou représentant) du gouvernement local ;
- les représentants des agences gouvernementales concernées ;
- les ONG actives localement et les organisations religieuses ;
- des représentantes d'organisations féminines;
- représentants de la jeunesse ;
- des représentants d'organisations de personnes handicapées ;
- des représentants de toute autre institution financière du groupe cible/bénéficiaire
- active dans le développement rural ;
- entrepreneurs locaux (réussis).

Les comités TREE locaux travaillent en étroite collaboration avec les équipes locales de mise en œuvre de TREE et aident à la réalisation d'activités telles que :

- contribuer aux opportunités économiques et aux enquêtes sur les besoins pour identifier les opportunités et les contraintes d'emploi et de génération de revenus au niveau communautaire ;
- contribuer aux analyses de genre et de diversité ;
- contribuer à la détermination de la faisabilité de projets potentiels générateurs d'emplois et de revenus ;
- contribuer à l'évaluation des besoins de formation;
- favoriser la participation à la formation et contribuer à la sélection des stagiaires ;
- évaluer le besoin d'autre soutien technique, mobiliser ce soutien, à la fois parmi les membres des comités TREE locaux eux-mêmes et parmi les agences partenaires ;
- aider à la mobilisation, le cas échéant, des associations locales pour contribuer à la réalisation

des objectifs du programme.

L'approche participative de la prise de décision par la formation de comités TREE locaux garantit que les décisions prises par la direction du programme TREE représentent les intérêts des bénéficiaires et de leurs communautés.